

aussi, j'espère que le ministre nous fournira non seulement les détails de l'économie prévue de dollars américains mais tous les autres qui peuvent nous intéresser. D'après le discours qu'il a prononcé en décembre dernier, les seules économies de dollars américains que nous réaliserons viendront de l'absence de pièces américaines dont l'importation est maintenant interdites et qui auparavant entraient dans la fabrication de produits canadiens.

L'hon. M. ABBOTT: Et de la réduction de la consommation des produits que nous pouvons exporter.

M. MACDONNELL (Muskoka-Ontario): Voilà qui nous ramène au surplus courant dont parle le ministre; très bien, mais il ne faut pas nécessairement conclure que c'est le moyen d'y arriver. Les membres de notre groupe ont donc raison de faire la critique de la mesure. Au fond, le ministre doit se rendre compte qu'elle est très difficile à comprendre, parce qu'elle semble orientée dans toutes les directions à la fois. La mesure nous a été présentée comme un moyen d'économiser des devises américaines et nous avons le droit d'obtenir des précisions sur les économies ainsi réalisées. Nous avons également le droit de savoir, renseignement peut-être plus difficile à obtenir, dans quelle mesure nos propres achats ont fléchi.

Nous pouvons tous affirmer que ce n'est pas la meilleure façon de procéder. Cette

méthode a sûrement bien des défauts. A mon sens, les gens auxquels la mesure impose des sacrifices ne sont pas nécessairement ceux qui devraient se sacrifier.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Le très hon. M. ST-LAURENT: Demain, nous suivrons l'ordre qu'a annoncé aujourd'hui le premier ministre. Dans l'après-midi, nous passerons à la deuxième lecture du bill 126, tendant à modifier la loi des pensions, qui figure au n° 19 du *Feuilleton* d'aujourd'hui. Nous procéderons de cette façon, dans l'espoir de franchir l'étape de la deuxième lecture durant l'après-midi, afin de soumettre la mesure au comité des Affaires des anciens combattants. Si nous y parvenons avant six heures, nous passerons à la résolution tendant à modifier la loi de la Commission canadienne du blé, qui prévoit des paiements supplémentaires aux producteurs fromentiers. De toute façon, nous aborderons, à huit heures, l'examen de la résolution concernant la Commission canadienne du blé s'il devient évident qu'il est impossible de franchir rapidement l'étape de la deuxième lecture du bill des pensions. Si nous terminons l'étude des deux questions, nous reprendrons la résolution concernant la taxe d'accise.

(A six heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

B

FIN DU 2e VOLUME